

# **LIGUE DES DROITS DE L'HOMME**

Comité de Corse – section d'Ajaccio  
2, rue Gabriel PERI – 20000 Ajaccio

## **COMMUNIQUE**

### **Contre la répression anti-syndicale**

**Les 19 et 20 novembre prochain, quatre marins, membres du STC, comparaissent devant le tribunal correctionnel de Marseille pour répondre du chef d'inculpation de séquestration après leur participation à une action syndicale sur le navire de la SNCM en 2005, le Pascal PAOLI.**

**Ce procès s'inscrit dans un contexte de criminalisation du mouvement syndical ; condamnation des CONTI et de plusieurs responsables de l'USTKE, avalanche de procédures disciplinaires à EDF... Ce sont des militants engagés dans des actions collectives qui sont punis ou menacés sous couvert d'en être les meneurs. Ainsi resurgit le spectre de la loi anti-casseur, «cette horreur juridique» pour reprendre les mots de Robert BADINTER, qui établit une responsabilité collective.**

**Concernant les marins du Pascal PAOLI, la Ligue des droits de l'Homme sera à leurs côtés lors de la réunion publique organisée à l'Université de Corse samedi 10 octobre à 15h. Avec la fédération des Bouches du Rhône de la LDH, les ligueurs de Corse organiseront une autre réunion publique à Marseille le vendredi 13 novembre.**

**Parce que la criminalisation du mouvement syndical va de pair avec l'aggravation des conditions de vie des travailleurs, la remise en cause des acquis sociaux et la déstructuration du service public, la LDH en appelle à la mobilisation la plus large pour dire « Non à la répression anti-syndicale.**

**Ajaccio, le 07 octobre 2009**